

The background is a solid dark brown color. It features several faint, light brown arrows pointing upwards and to the right, scattered across the page. A prominent, slightly thicker arrow starts from the bottom left and points towards the top right. A thin, light brown line graph is also visible, starting from the bottom left and trending upwards to the right, with several small peaks and valleys.

L'ENGAGEMENT DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG
dans le cadre de stratégies de gestion spécifiques

Inciter les sociétés de gestion partenaires
à améliorer leurs pratiques ESG

Inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG dans le cadre de stratégies de gestion spécifiques



OFI Asset Management instaure un dialogue approfondi avec les entreprises dans lesquelles elle pourrait investir afin de confirmer ses choix d'investissement. Ce dialogue vise à sensibiliser les entreprises « à faible performance ESG » aux bonnes pratiques en matière de responsabilité d'entreprise et de durabilité dans une perspective d'amélioration continue

EN GESTION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Depuis 2016, OFI Asset Management a défini une politique d'engagement spécifique à la gestion de fonds d'obligations convertibles.

L'objectif de cette démarche est d'accompagner les émetteurs dans la mise en place d'améliorations de leurs politiques ESG durant 18 mois.

Les émetteurs avec lesquels OFI Asset Management s'engage sont ceux dont la note ISR est la plus faible (catégorie ISR « Sous surveillance »), et dont les titres détenus ont une échéance d'au moins 2 ans. Sans amélioration des pratiques ESG de ces émetteurs, leurs titres ne peuvent être retenus par le fonds.

En collaboration avec les équipes d'analyse crédit et la gestion, l'équipe d'analyse ISR identifie les enjeux les plus matériels et les axes d'amélioration de l'émetteur, et établit un plan d'actions sur 18 mois. Les résultats des dialogues sont publiés dans les rapports annuels de nos fonds, disponibles sur notre site internet.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

PRIMARY HEALTH PROPERTY

En mai 2020, nous avons engagé avec Primary Health Properties sur l'enjeu du développement du capital humain et sur deux critères relatifs à l'organisation de la gouvernance que sont la rémunération des dirigeants et les systèmes d'audit.

Lors de notre échange, Primary Health Properties s'est dit consciente que son entrée dans la première moitié du FTSE 250 allait demander des efforts accrus en matière de communication ISR.

Nous continuons de surveiller les évolutions de la note ESG du groupe et ses différentes annonces.

EBRO FOODS

Début 2020, à la suite de la dégradation du score ISR d'Ebro Foods et de son entrée dans la catégorie des émetteurs à risque (catégorie dite « Sous surveillance » dans nos systèmes internes), nous avons amorcé un engagement avec cet émetteur. Un entretien a eu lieu en avril 2020 entre les analystes ISR d'OFI Asset Management et le service Relations Investisseurs sur la politique RSE du groupe.

La politique RSE a été développée en 2018 avec un horizon 2030 et les principaux enjeux ESG sont connus et adressés. Des améliorations sont attendues en matière de nutrition et sur la gouvernance.

EN GESTION IMPACT INVESTING

Notre fonds « **OFI Fund - RS Act4 Positive Economy** » (ex « **OFI Fund - RS European Equity Positive Economy** ») a pour mission de « soutenir l'économie positive pour investir dans la croissance vertueuse et viser un impact social et environnemental en s'alignant sur les Objectifs du Développement Durable ». « Le fonds répond à une attente de plus en plus forte, celle de donner du sens à l'investissement en soutenant des entreprises utiles et engagées dont les impacts sont tangibles et mesurables », selon Béryl Bouvier Di Nota, gérante du fonds.

Le portefeuille est construit en identifiant de façon pro-active des entreprises de différentes tailles, qui contribuent de façon positive et mesurable aux thématiques de l'économie positive, c'est-à-dire les entreprises qui apportent une contribution positive aux enjeux sociétaux actuels. Le fonds se concentre à ce titre autour de **quatre grandes thématiques : la transition énergétique, la préservation des ressources naturelles, la santé et le bien-être, et le renforcement de la sécurité**. Il vise à sélectionner des acteurs en croissance et innovants. La mesure de l'impact est au cœur de la construction du portefeuille.

Dans le cadre de la gestion du fonds, le dialogue avec les sociétés est clé. Des demandes ad-hoc d'informations ESG et d'impact sont fréquentes auprès des sociétés afin de compléter les informations publiées lorsque ces dernières sont incomplètes ou nécessitent des indications complémentaires.

Outres ces demandes, des démarches d'engagements sont menées. **Depuis la création du fonds, en 2018, nous engageons le dialogue sur des points ESG avec des émetteurs dans lesquels le fonds est investi.** Le suivi des engagements est effectué en comités mensuels. En raison de la présence de quelques sociétés de petites et moyennes capitalisations dans le fonds, ce dialogue prend d'autant plus d'importance qu'un manque fréquent de communication sur la performance extra-financière est constaté pour ce

profil d'entreprises. Or l'évaluation ESG réalisée par les analystes se fonde en grande partie sur des informations publiques.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

SGP PHAMA

En 2020, nous avons engagé avec la société SGP Pharma sur les sujets suivants :

- Éthiques des affaires et controverses en cours
- Développement du capital humain
- Accès aux produits et services
- Qualité du produit

Un dialogue a été initié avec l'entreprise car cette dernière ne communiquait pas sur les enjeux ESG dans son rapport annuel. Les échanges avec l'équipe d'analystes ISR ont permis de recueillir des compléments d'informations sur la capacité de l'entreprise à tenir compte des enjeux les plus matériels pour le secteur pharmaceutique et de sensibiliser ses dirigeants à la nécessité de bien communiquer sur les engagements et initiatives en place, et ce d'autant qu'ils venaient de faire une offre publique d'achat (OPA).

SUEZ

Nous avons engagé avec Suez en 2020 à la suite d'une dégradation de ses résultats sur la gestion de l'eau et des déchets. Nous avons échangé deux fois avec la société et cela nous a permis de clarifier certains points sur les sujets suivants :

- La variation de la consommation d'eau
- La valeur de l'eau dans le futur
- Les mesures pour anticiper l'accessibilité en eau en zones de stress
- Le rôle de Suez dans le marché de la désalinisation
- L'accessibilité à l'eau potable dans le monde
- La collecte des déchets
- La rémunération variable basée sur des objectifs de développement durable.

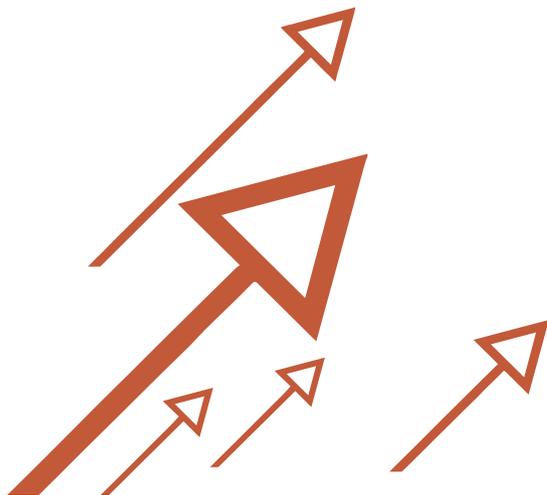


Inciter les sociétés de gestion partenaires à améliorer leurs pratiques ESG



OFI Asset Management participe aussi à l'amélioration des pratiques des sociétés de gestion par le biais de son activité d'analyse et sélection des OPC. Annuellement, OFI Asset Management interroge ses sociétés de gestion partenaires sur la prise en compte des critères ESG et leur démarche ISR. L'équipe de sélection OPC a fait le choix de mener un dialogue étroit avec les sociétés de gestion les moins avancées dans ce domaine.

Au fil des ans, le questionnaire de Due Diligence s'est enrichi et les réponses font l'objet d'une notation extra-financière. Les plus récentes modifications ont concerné la définition, ou non, d'une liste d'exclusion pour les émetteurs détenteurs de mines de charbon, ou qui développent des centrales à charbon. À ce jour, nous évaluons plus de 100 sociétés de gestion dans le monde.



1 - POLITIQUE ET STRATÉGIE ESG

Sur un univers de 110 sociétés de gestion sélectionnées,
75 % sont signataires des PRI.

2 - RECHERCHE ISR

Analyse des moyens humains et financiers
dédiés à la recherche ISR

3 - MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE

Analyse de la mise en place et formalisation des politiques
d'exclusion, de vote et d'engagement.

4 - ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

Offre de produits et efforts en matière de lutte
contre le réchauffement climatique.

5 - GOUVERNANCE

Partenariats universitaires et scientifiques,
participations associatives, contribution
aux Objectifs du Développement Durable.

6 - APPRÉCIATION GÉNÉRALE

**L'évaluation des
critères de prise
en compte des
enjeux ESG par les
sociétés de gestion
partenaires
comprend**

**6 grandes
catégories**



NOTRE
ENGAGEMENT
AVEC LES ACTEURS
DE PLACE

OFI s'engage pour agir



Les PRI comme ligne directrice

OFI S'ENGAGE POUR AGIR



Ces partenariats contribuent à l'action d'OFI Asset Management comme investisseur responsable de référence

Participer activement

aux travaux de trois associations incontournables



Un lien étroit avec l'Association Française de la Gestion financière (AFG)

L'équipe d'analyse ISR d'OFI Asset Management participe aux travaux des Comités Investissement Responsable et Gouvernement d'entreprise de l'AFG.

En 2020, OFI Asset Management a participé aux groupes de travail portant sur les nouvelles réglementations européennes : taxonomie et SFDR.

Comme chaque année, le Comité Gouvernement d'entreprise a actualisé ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise » relatives aux Assemblées Générales et aux Conseils d'Administration.

Un dialogue fructueux avec Transparency International France

OFI Asset Management est membre du Forum des entreprises engagées de Transparency International France. L'association lutte pour la transparence et contre la corruption des gouvernements et des entreprises.

Dans ce cadre, OFI Asset Management participe régulièrement à des réunions d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.



Des initiatives conjointes avec le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

En 2020, OFI Asset Management a, une nouvelle fois, soutenu des initiatives du FIR et a participé à certains de ses travaux.

Le FIR regroupe des gestionnaires de fonds, des investisseurs, des spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, des consultants, des syndicalistes, des universitaires et des citoyens. Leur préoccupation commune est de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable et de faire en sorte que davantage d'investissements intègrent les problématiques de cohésion sociale et de développement durable.

Dans le cadre de sa gestion à impact (Gamme « Act4 »), OFI Asset Management a participé au groupe de travail sur l'investissement à impact mené par le FIR et France Invest en 2020. L'objectif était de dessiner les contours de ce que l'on peut raisonnablement appeler et attendre d'un fonds à impact. Face à la participation de nombreux acteurs du coté et du non coté, trois sous-groupes ont été constitués autour des notions clés d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesurabilité.

OFI Asset Management a activement participé aux débats durant plusieurs mois au sein de ces trois sous-groupes, qui ont conduit à la publication en mars 2021 du cahier [« Investissement à impact : une définition exigeante pour le coté et le non coté »](#).

Ce cahier présente les neuf caractéristiques que la société de gestion d'un fonds à impact devrait présenter, organisées autour des trois notions clés : Intentionnalité (thèse d'impact, démarche d'impact, gouvernance adaptée), Additionnalité (intégration au processus d'investissement, horizon d'investissement, engagement), Mesurabilité (indicateurs de mesure d'impact, reporting d'impact, alignement des intérêts financiers avec la démarche).

OFI Asset Management continuera à s'investir dans toute démarche de développement de méthodologies et de standards sur l'investissement à impact.



Approfondir notre expertise **gouvernance** avec **l'IFGE/EMLyon Business School**

Signé en 2017 entre OFI Asset Management et le centre de recherche de l'EMLyon Business School - l'Institut Français de Gouvernement d'Entreprise (IFGE) - ce partenariat spécifique dédié à la recherche a pour objectif d'établir un modèle et des outils d'évaluation autour du lien existant entre gouvernance raisonnable (connaissance et prise en compte de la réalité du travail) et performance de l'entreprise.

Pour OFI Asset Management, la gouvernance des entreprises constitue un élément clé de leur performance. C'est pourquoi nous en faisons un critère majeur de notre méthodologie d'évaluation extra-financière (critères ESG). L'engagement d'OFI Asset Management auprès des équipes de chercheurs de l'IFGE constitue un axe de réflexion stratégique majeure et il nous tient à cœur d'approfondir en permanence notre expertise sur les sujets de gouvernance.

À travers cette opération de mécénat, nous contribuons activement à l'effort de recherche dans l'objectif d'améliorer les connaissances sur le gouvernement des entreprises en faveur d'une finance toujours plus responsable.

Nous partageons avec l'IFGE une vision commune : **c'est le travail qui crée la valeur**. Or, la valorisation des entreprises ne prend souvent en compte que des critères financiers (rendement, productivité). Une large part de la réalité des sociétés et de leur potentiel de croissance échappent ainsi à l'observateur dans de nombreux cas. La question du travail est pourtant déterminante, en particulier la manière dont il est pris en compte (ou non) au niveau des instances de gouvernance de l'entreprise. C'est à partir de cette problématique centrale que le programme de recherche a été organisé.

Les travaux de recherche sont assurés par un doctorant de l'IFGE, sous la conduite de Pierre-Yves Gomez, Fondateur et Directeur de l'IFGE.

La problématique de la thèse est axée autour

de la notion d'attention portée au travail par les administrateurs : comment peuvent-ils intégrer la question du travail dans leur agenda ? Cette question principale a émergé des échanges du Comité de pilotage au sein d'OFI Asset Management.

LA GOUVERNANCE AU SERVICE DU SOCIAL

Importance du travail dans une analyse sociale et stratégique de l'entreprise

Par travail, le doctorant entend l'ensemble des efforts physiques et intellectuels, des engagements et des compétences déployés par les collaborateurs pour réaliser l'activité productive. L'économie stipule que le travail humain le principal facteur de production et la stratégie enseigne qu'il est à la source des avantages concurrentiels distinctifs d'une entreprise. Il semble donc évident qu'un Conseil d'Administration doit être attentif à la manière dont le travail est géré, anticipé ou développé dans l'entreprise, de la même manière dont il doit être attentif à la gestion et aux investissements concernant la technologie.

Or, la question du travail est d'autant plus complexe que celui-ci prend des formes multiples selon les activités et les chaînes de valeur internes. Comment un membre de Conseil d'Administration peut-il se saisir de la question sans entrer dans des détails que seule une connaissance intime de l'entreprise peut lui permettre d'obtenir ? En sens inverse, cette difficulté ne



risque-telle pas de concentrer son attention sur les résultats financiers, ou les seules dimensions environnementale « E » et de gouvernance « G » de l'approche ESG en occultant le travail (dimension sociale « S ») considéré comme trop difficile à appréhender par un administrateur extérieur ? Le cas échéant, les décisions stratégiques prises en conseils.

Trois études empiriques approfondies

La thèse de doctorat de Sébastien Winston tente de clarifier les points d'attention au travail dont témoignent les travaux de Conseils d'Administration. Pour cerner le problème, trois études empiriques ont été menées pour préciser comment trois acteurs clés sont témoins de leur attention à la question du travail s'emparent de la question : (1) les évaluateurs extérieurs en utilisant des indicateurs ; (2) les entreprises dans la manière de communiquer sur cette question ; (3) les membres de conseils d'administration dans la façon de les mettre à l'ordre du jour.

1) Une **analyse qualitative** de plus de 650 ratios faisant référence au travail et à sa gestion et actuellement utilisés par des agences de notation et d'évaluation d'entreprise. Elle permet de mettre en évidence les indicateurs de gestion disponibles pour se saisir la question du travail. Les résultats de la classification dessinent quatre « profils » d'indicateurs : (i) gestion de l'hygiène et de la sécurité ; (ii) gouvernance interne/externe de la responsabilité sociale ; (iii) actions pour la diversité et la non-discrimination ; (iv) communication interne sur l'éthique au travail (travail forcé, travail des enfants). Sébastien Winston constate une prépondérance des sujets d'hygiène et de sécurité (56 % au sein du domaine de la gestion des ressources humaines) et un intérêt marqué pour les questions de diversité, d'égalité et de non-discrimination (86 % des enjeux transversaux). Le contenu du travail et son intensité échappe largement à ces indicateurs.

2) Une **analyse qualitative et quantitative** des rapports annuels d'activités de 40 entreprises sur une période de 10 ans. L'objet est de mettre en évidence comment les entreprises parlent du travail quand elles se présentent à leurs parties prenantes. Le doctorant fait l'hypothèse que c'est aussi la manière dont

leur Conseil d'Administration, promoteur du rapport d'annuel, est attentif à la question. L'analyse lexicale de milliers de pages met en évidence des catégories de discours qui présentent le travail : (i) sous l'angle du lien avec la gestion et la gouvernance : participation des salariés, politiques de rémunération et d'intéressement... ; (ii) sous l'angle des contraintes liées au travail et de la manière de les surmonter : turnover, QVT, maladies professionnelles ; (iii) sous l'angle des compétences et du développement des collaborateurs : recrutement, formation, déploiement de savoir-faire. Ces discours esquissent des manières de se représenter le travail et donc l'angle d'attention qu'un conseil est supposé devoir lui porter.

3) Une **analyse qualitative** de 40 entretiens réalisés auprès d'administrateurs et d'administratrices entre septembre 2020 et juin 2021. Ces entretiens de 1h à 2h chacun ont pour objet de comprendre comment un membre de conseil aborde et met à l'agenda une question concernant le travail dans l'entreprise selon ses convictions, ses expériences ou ses intérêts. La crise de la Covid-19 a malheureusement retardé cette phase de la recherche empirique puisqu'elle exigeait des rencontres personnalisées qui ont été longtemps impossibles pour des raisons sanitaires. La plupart des entretiens ont pu finalement être réalisés à partir de l'automne 2020 et leur traitement est en cours.

Finalisation de la recherche

L'année 2021 sera consacrée à achever la dernière étape de la recherche et à rédiger une synthèse permettant de mettre en évidence :

- 1) Les moyens à disposition des administrateurs pour attirer l'attention sur la question du travail dans l'entreprise.
- 2) Des profils d'administrateurs selon leurs approches de la question du travail.
- 3) Des points de vigilance dans la composition des conseils pour s'assurer que cette question soit abordée correctement et que les décisions stratégiques en tiennent compte.

Cette synthèse permettra de donner plus de poids à la dimension sociale « S » de l'approche ESG en l'intégrant avec la stratégie de l'entreprise. La thèse de doctorat de Sébastien Winston devrait être soutenue au printemps 2022.



Soutenir des actions collectives en faveur du développement durable



En tant qu'investisseur socialement responsable et signataire des PRI depuis 2008, OFI Asset Management se joint régulièrement à des initiatives collectives en faveur du développement durable.

OFI Asset Management est signataire de lettres interpellant des émetteurs ou gouvernements sur de grands enjeux de développement durable et participe à des groupes de travail concernant des thématiques ou secteurs exposés aux enjeux clés de développement durable.

Ces interventions sont réalisées dans le cadre des PRI ou d'actions collectives dirigées par une coalition d'investisseurs ou toute autre partie prenante.

- OFI Asset Management a décidé de s'associer au projet d'alliance pour une relance verte, initiée par Pascal Canfin, député européen et Président de la Commission de l'environnement et de la santé publique du Parlement européen. Celle-ci vise à bâtir une réflexion partagée sur des plans d'investissement verts à l'issue de la crise sanitaire qui sévit actuellement. En effet, nous considérons que la finance a un rôle capital à jouer, en orientant l'investissement vers une économie plus durable et plus résiliente.

- Au cours de l'année 2020, OFI Asset Management s'est associé aux initiatives suivantes :

- « **Engage with FSTE 350 failing to comply with section 54 of the Modern slavery Act 2015** » des PRI
- « **Tobacco Free Finance Pledge** » de l'UNEP FI ([lire ici](#))
- « **Sustainable Blue Finance Initiative** » de l'UNEP FI ([lire ici](#))
- « **Investor statement on deforestation and forest fires in the Amazon** » du CERES
- « **European Alliance for Green Recovery** » lancée par Pascal Canfin, Président de la commission de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la santé publique du Parlement européen.

LES PRI



COMME LIGNE DIRECTRICE

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été établis par des investisseurs en partenariat avec l'initiative financière du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et le Pacte mondial de l'ONU. Développé depuis 2006, ce réseau international de 3 000 signataires (à fin 2020) répartis dans 60 pays s'engage à appliquer les six principes de l'investissement responsable. Ces principes volontaires proposent un éventail d'actions possibles afin d'incorporer les enjeux ESG dans les pratiques d'investissement. **SIGNATAIRE DES PRI DEPUIS JANVIER 2008, OFI S'ENGAGE À :**

INTÉGRER

Intégrer les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements

- Aborder l'ESG dans les stratégies d'investissement
- Élaborer des outils d'analyse
- Former/sensibiliser les gestionnaires internes et externes aux questions ESG
- Demander aux prestataires de services d'intégrer les facteurs ESG
- Encourager les travaux universitaires
- Promouvoir la formation à l'ESG pour les professionnels de l'investissement

ÊTRE ACTIFS

Intégrer les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat

- Avoir une stratégie d'actionariat actif en phase avec les PRI
- Exercer nos droits de vote
- Mener des actions d'engagement et participer à des initiatives collectives
- Participer à l'élaboration de réglementations et de normes
- Déposer des résolutions d'actionnaires en phase avec les questions ESG de long terme
- Rendre compte de nos actions

SOLLICITER

Solliciter les entités dans lesquelles nous investissons pour faire preuve de transparence sur les questions ESG

- Plaider pour une normalisation du reporting ESG
- Demander des informations aux entreprises concernant l'adoption de normes, de codes de conduite ou d'initiatives internationales pertinents
- Soutenir des initiatives et des résolutions d'actionnaires en faveur de la divulgation des informations relatives aux questions ESG

ENCOURAGER

Encourager l'adoption et la mise en œuvre des PRI dans le secteur des investissements

- Intégrer les exigences relatives aux Principes dans les appels d'offres
- Exiger les critères ESG aux prestataires de services d'investissement
- Soutenir les évolutions réglementaires ou politiques rendant possible la mise en œuvre des PRI

COOPÉRER

Coopérer pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes

- Soutenir les réseaux et plateformes d'information
- Mettre en commun des ressources
- Concevoir ou soutenir des initiatives de collaboration

RENDRE COMPTE

Rendre compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des PRI

- Divulguer la façon dont les questions ESG sont intégrées aux pratiques d'investissement
- Faire preuve de transparence concernant les activités d'actionariat actif (votes/engagement/dialogue)
- Rendre compte des progrès accomplis concernant les PRI
- Sensibiliser un plus grand nombre d'acteurs



À l'issue du cycle d'évaluation annuel, **OFI AM s'est vu attribuer pour la quatrième année consécutive la note A+ sur le module « Stratégie et Gouvernance »,** note la plus élevée décernée par les PRI pour la qualité de la démarche en matière d'investissement responsable et d'intégration des critères ESG dans les gestions (lire ici). *À fin 2020*

A+

ANNEXES

Engagements par fonds en 2020 sur l'ensemble de la
gamme Responsible Solutions et les fonds dédiés ISR

Engagements par fonds en 2020

Gamme Responsible Solutions et fonds dédiés ISR



	ARCELOR MITTAL	BASF	CARREFOUR	DANONE	EBRO FOOD	EDENRED	EDF
MAIF CROISSANCE DURABLE				E			
MAIF IMPACT SOCIAL				E	ESG		
OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY				E			
OFI FUND - RS ACT4 POSITIVE ECONOMY				E			
OFI FUND - RS ACT4 SOCIAL IMPACT				E	ESG		
OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE				E	ESG		
OFI RS CROISSANCE DURABLE SOLIDAIRE				E			
MÉDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE		E			ESG	ESG	E
OFI FUND - RS GLOBAL CONVERTIBLE BOND							E
OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND					ESG		
MAIF IMPACT SOCIAL				E	ESG		
OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY SMART BETA		ES		E	ESG		E
OFI RS DYNAMIQUE				E			
OFI RS ÉQUILIBRE				E			
OFI RS PRUDENT				E			
OFI EURO HIGH YIELD							E
OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO CREDIT SHORT TERM	ES			E	ESG		
OFI RS EURO INVESTMENT GRADE 2023							
OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE							
OFI RS LIQUIDITÉS		E	ES		ESG		
OFI RS MONÉTAIRE		E	ES		ESG		
OFI RS MONÉTAIRE COURT TERME			ES				

	ENDESA/ENEL	ENGIE	ENI	FORTUM	KERING	PHARMASGP	PRIMARY HEALTH PROPERTIES	SCHNEIDER	SCOR	SUEZ	TOTALENERGIES
		E			E			G			
								G			
		E			E			G			
						ESG		G		ES	
								G			
		E			E			G			
							SG	G			G
								G			G
											G
	E	E		E	E			G	G		
		E	E		E			G			G
		E	E		E			G		ES	G
		E	E		E			G		ES	G
										ES	
				E	E						G
		E	E							ES	G
	E										
	E										
	E										



Une équipe indépendante dédiée à l'analyse ISR



@ISRbyOFI

- 1** Luisa FLOREZ • *Directrice des recherches en finance responsable*
- 2** Eric VAN LA BECK • *Senior advisor ISR*
- 3** Dorothée LAFFITTE • *Analyse ISR*
- 4** Valérie DEMEURE • *Analyse ISR*
- 5** Lionel HEURTIN • *Analyse ISR*
- 6** Sining ZHANG • *Analyse ISR*
- 7** Marie ROYER • *Analyse ISR*
- 8** Benoît TANGUY • *Analyste de données ISR*
- 9** Yoann JUGE • *Directeur des process ISR*

Équipe au 31/08/21, susceptible d'évoluer.

Suivez-nous !



Retrouvez les publications sur notre site www.ofi-am.fr

LES SOCIÉTÉS DU GROUPE OFI



LES PARTICIPATIONS



Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Ce document à caractère d'information est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF.

Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. OFI Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web

et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas qu'OFI Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou qu'OFI Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Photos : Shutterstock.com / OFI AM.

OFI AM : 22 rue Vernier 75017 Paris • + 33 (0)1 40 68 17 17 • contact@ofi-am.fr

OFI ASSET MANAGEMENT • Société de gestion de portefeuille • RCS Paris 384 940 342 • Agrément N° GP 92-12
S.A. à Conseil d'Administration au capital de 42 000 000 euros • APE 6630Z • FR 51384940342



Le monde de **demain**
ne se fera pas **sans vous**

*Parce que l'ISR
vous donne le moyen d'agir
aujourd'hui pour demain*



**INVESTISSEZ
VOTRE FUTUR**